



Directeur de la Publication : Loïc RAOULT – **Rédacteur** : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Rendez-vous à notre Assemblée Générale !

L'année 2020 qui vient de s'achever s'inscrit comme un temps inédit pour la population et leurs élus communaux et intercommunaux.

Notre capacité de résilience a été mise à profit pour organiser nos services publics de proximité et garantir la cohésion sociale si essentielle dans nos collectivités. Nous avons appris à vivre avec un virus toujours présent dans notre quotidien. Pour autant, nous devons redoubler notre attention quant au respect des gestes barrières.

En ce début d'année nouvelle, je vous adresse au nom du Conseil d'Administration de notre Association, tous nos vœux de santé, joie, bonheur et prospérité.

Confiance et dialogue constituent les maîtres mots de notre action, des principes incontournables pour permettre à notre pays de traverser collectivement cette crise sanitaire sans précédent.

Le besoin de se retrouver et d'échanger a été maintenu grâce à quelques outils de communication modernes. Nous continuerons à les exploiter pour nous réunir sur les sujets qui nous préoccupent. En ce moment, notre Association finalise le calendrier des réunions que nous souhaitons vous proposer tout au long de l'année et ce, afin de vous accompagner dans vos fonctions.

D'ores et déjà, nous vous invitons à noter dans votre agenda la tenue en présentiel de notre 30^{ème} Assemblée Générale le samedi 30 janvier prochain de 9 h à 13 h à Plounévez-Moëdec. Face à la problématique du vieillissement de la population, les membres de notre Conseil d'Administration proposent que la partie débat s'intitule « vers un projet de loi Grand Âge ? ».

Monsieur Pierre MARTIN, Maire de CHAUVÉ (44), représentant de l'Association des Maires de France au sein du Haut-Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, interviendra pour faire un point d'étape sur l'avancement des travaux du projet de loi Grand Âge, présenter l'état des positions de l'AMF sur la question de la prise en charge des personnes âgées et faire part des principaux points de vigilance identifiés.

Madame Marie-Reine TILLON, Présidente de l'Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles (UNA), viendra nous sensibiliser sur les attentes des professionnels sur ce sujet.

Au plaisir de vous y retrouver !

Loïc RAOULT
Président de l'AMF 22

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

Groupement Départemental de la Gendarmerie Nationale

Sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP)

Le Colonel MONTMORENCY, Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale des Côtes d'Armor a adressé une correspondance à Monsieur Loïc RAOULT, Président de l'AMF 22, visant à sensibiliser les élus sur la sécurité des lieux accueillant du public.

Des dispositifs particuliers existent. C'est pourquoi nous invitons les Maires des communes implantées en zone de compétence exclusive de la Gendarmerie à se rapprocher, s'ils le souhaitent, du commandant de leur brigade locale afin de **bénéficier d'une expertise** sur le sujet.

Fédération Côtes d'Armor – La Ligue de l'Enseignement

Vous trouverez en **annexe 1**, un **article** de la Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor.

CCI des Côtes d'Armor

Crise économique et souffrance psychologique des dirigeants d'entreprises

Lors de la conférence téléphonique du 18 novembre sur la situation économique actuelle, pilotée par Monsieur le Sous-Préfet de Dinan, **la souffrance des chefs d'entreprises et les risques pour leur équilibre psychique, voire leur intégrité physique**, ont été largement évoqués. Au sein du dispositif Allo CCI Prévention, l'association **APESA 22 assure la prise en charge gratuite et confidentielle des entrepreneurs par des psychologues agréés.**

Il nous appartient tous de faire mieux connaître cette structure locale dont l'association mère <https://www.apesa-france.com/> est connue et reconnue au plus haut niveau de l'Etat, soutenue par Bruno LE MAIRE et citée en exemple par le Ministre de la Justice : <https://www.apesa-france.com/2020/10/16/https-www-courrierdelouest-fr-actualite-deux-sevres-ces-entrepreneurs-qui-ont-besoin-d-aide-21-10-2019-417039-2-2-2-2-2-3-2-2-2-2-2-3-2-2-2-2-2-3-2-2-2-2-2-4-3-2-7-2-2-3-5-2-2-3-2-2-2-2-3/>

Cette saisine, qui peut éviter des drames, n'est cependant pas naturelle pour les dirigeants d'entreprises et la détection de signaux par des sentinelles APESA, formées pour cela, est déterminante pour une mise en relation discrète et efficace avec le dispositif. **C'est ce rôle que nous vous proposons, à vous élus et collaborateurs de mairies et EPCI**, et à toutes autres bonnes volontés.

Afin de mailler plus finement nos territoires, Thierry TROESCH, Président de la CCI, et Monsieur le Sous-Préfet de Dinan, ont souhaité ensemble augmenter de façon significative le nombre de sentinelles APESA. Nous pouvons tous, à l'occasion des relations de terrain que nous entretenons avec les commerçants, artisans, dirigeants de PME/PMI, être en mesure de détecter ces personnes « à risque » et de les orienter vers l'APESA.

Nul besoin d'être soi-même psychologue. Nous vous proposons une petite formation de 2 h 30 / 3 h 00, **MERCREDI 13 JANVIER à 9 h 30** en visioconférence pour comprendre le dispositif et savoir en parler. Animée par Catherine MERCIER, psychologue libérale Rennaise, pour APESA France.

Notez qu'il est indispensable de s'inscrire sur le lien ci-dessous pour pouvoir :

1. Recevoir ultérieurement le lien vers la visioconférence (surveillez votre boîte mail)
2. Être inscrit sur l'extranet de APESA afin de vous permettre (si vous le souhaitez) de pouvoir déclencher vous-même des demandes de prises en charge de personnes.

Inscription => <https://extranet.apesa-france.com/fr/formation/inscription/247/91yRferVoB>

À l'issue de votre inscription vous recevrez de la part de APESA France un mail de confirmation. Si tel n'est pas le cas, cela est peut-être dû à une mauvaise saisie de votre adresse mail, merci de réitérer, ou à l'envoi du message de confirmation dans vos « indésirables », merci de vérifier.

Pour toute difficulté technique, merci de contacter Madame Sophie VEILLAUT au 05 46 98 42 85, secrétaire de APESA France.

La liste de diffusion ci-dessus n'est forcément pas exhaustive. **N'hésitez pas à faire suivre ce message et le lien à toutes personnes que vous jugerez utiles.**

Au nom du Président de APESA 22, Christian BLAIS, merci pour cet engagement à la fois simple et important pour limiter la souffrance psychologique, voire des drames.

Contact : Jean-Marc NOURRI, Conseiller d'entreprise, CCI 22, tél. : 02-96-75-11-46

ADIL 22

Permanences de janvier 2021

Vous trouverez en **annexe 2**, la **liste des permanences** de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de janvier 2021.

Par mesure de précaution, **toutes les permanences du département s'effectueront uniquement sur rendez-vous.** L'ADIL a mis en place une plateforme de rendez-vous en ligne <http://reservation.adil22.org/> pour simplifier la démarche. Il est demandé aux consultants de se munir d'un masque et d'apporter leur propre stylo.

Les permanences sont suspendues pendant les vacances scolaires.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

INFORMATIONS RÉGIONALES

Région Bretagne

Formation des Collectivités Locales aux enjeux santé environnement

La Région Bretagne organise **2 sessions de présentation** de la **Formation des collectivités bretonnes aux enjeux santé-environnement** qui vous sont proposées en visioconférence :

- le **mardi 5 janvier 2021** de **13 h 30** à **14 h 15**
- le **jeudi 7 janvier 2021** de **18 h** à **18 h 45**

Elles seront l'occasion de vous introduire :

- les objectifs de cette formation et ses conditions d'accès
- la plateforme de formation en ligne, ses contenus et ses fonctionnalités
- les rencontres territoriales qui vous seront proposées en complément

L'accès est gratuit. Le **lien de connexion vous sera communiqué après inscription** à partir du lien suivant : pour s'inscrire, recopier le lien suivant : <https://framaforms.org/inscription-au-webinaire-de-presentation-de-la-formation-des-collectivites-bretonnes-aux-enjeux-0>

Vous trouverez en **annexe 3**, la **plaquette de formation** des Collectivités du PRSE Bretagne 2021

Rapport du CESER Bretagne – Biodiversité et société en Bretagne

Vous trouverez en **annexe 4**, une **synthèse du rapport** « Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions ! ».

Le rapport complet et sa synthèse sont téléchargeables gratuitement sur le site du CESER Bretagne à l'adresse suivante : https://ceser.bretagne.bzh/jcms/och_366647/fr/toutes-les-etudes?lg=fr

INFORMATIONS NATIONALES

Les Rubans du Patrimoine 2021

Votre patrimoine bâti est une richesse, faites connaître vos réalisations !

Vous trouverez sur le site www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr les informations relatives aux Rubans du Patrimoine 2021.

Les dossiers de candidature complets sont à retourner avant le 31 janvier 2021 à : Fédération Française du Bâtiment – 27^{ème} édition des Rubans du Patrimoine – 33 avenue Kléber – 75784 PARIS Cedex 16

Sites et Cités remarquables

Appel à candidature 2021 du concours national : « Reconquête des entrées de ville, de bourg et de territoire »

Vous trouverez en **annexe 5**, la **plaquette du concours** « Reconquête des entrées de ville, de bourg et de territoire ».

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Laurence DEBOISE – Mail : droit@associations-patrimoine.org – Tél. : 01-42-67-06-06 ou Clémence BÉNÉTEAU – Mail : c.beneteau@sites-cites.fr – Tél. : 09-72-49-97-03

AMF Nationale – Communiqué de presse

Projet de loi « confortant les principes républicains » : les maires et présidents d'intercommunalités saluent le retrait des articles 27 et 28 sur le logement social

À l'issue de la présentation en conseil des ministres du projet de loi « confortant les principes républicains », l'AdCF, France urbaine et l'AMF prennent acte du retrait des articles relatifs à la question des attributions de logements sociaux et aux modalités d'application de la loi SRU après 2025.

Parmi les dispositions de l'avant-projet de texte transmis au Conseil d'État figuraient en effet deux articles (27 et 28) habilitant le gouvernement à procéder par voie d'ordonnances pour :

- intervenir sur toute mesure relevant du domaine de la loi afin de renforcer la mixité sociale dans l'attribution des logements, d'une part,
- définir pour la période postérieure à 2025 des objectifs de réalisation de logements locatifs sociaux (SRU) en améliorant sa répartition territoriale, d'autre part.

Les bureaux respectifs de l'AdCF, de France urbaine et de l'AMF avaient exprimé leurs plus grandes réserves sur la méthode employée pour légiférer. Ils s'étaient notamment vivement inquiétés des risques d'amalgame entre logement social et radicalisation confessionnelle.

Les trois associations d'élus locaux se félicitent par conséquent de la décision de retrait qu'elles avaient appelé de leurs vœux. Elles considèrent qu'une évolution des politiques d'attribution ou des obligations de construction sociale ne peut se faire par voie d'ordonnances, privant la représentation nationale d'un débat sérieux et approfondi.

À ce titre, la proposition (article 27) de rajouter à la liste des publics prioritaires des travailleurs dits « essentiels », si elle est pertinente, doit être expertisée afin de pouvoir s'insérer dans les équilibres existants en matière d'attribution. Le pilotage par le bloc communal de la politique d'attribution est un gage d'efficacité et de respect de la mixité sociale.

Les trois associations d'élus locaux notent que de nombreux textes de loi, ALUR, « Égalité et citoyenneté » et plus récemment la loi ELAN, ont déjà initié de nouveaux dispositifs législatifs pour encadrer les attributions de logements sociaux, à savoir : la Conférence intercommunale du logement (CIL), les Conventions intercommunales d'attribution (CIA) ou encore les plans partenariaux de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGID). Communes et intercommunalités se les approprient progressivement. Leur mise en place doit prendre en compte les multiples évolutions législatives récentes et les spécificités territoriales.

Elles considèrent de plus que les discussions en cours devraient constituer l'une des thématiques de la future loi « décentralisation, différenciation, déconcentration, décomplexification » dite « 4D », et relever plus précisément d'une politique décentralisée.

Les trois associations d'élus locaux rappellent enfin les engagements pris avec le gouvernement dans le cadre du « pacte de Dijon » signé en juillet 2018 avec l'AdCF et France urbaine, dont elles attendent la traduction opérationnelle.

The infographic is titled "COVID-19" in a blue box at the top left. The main title is "CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES". It features six circular icons with corresponding text instructions:

- Icon 1: Two hands shaking with a red prohibition sign. Text: "Ne pas se serrer la main".
- Icon 2: Two people hugging with a red prohibition sign. Text: "Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade".
- Icon 3: Hands being washed under a stream of water. Text: "Se laver très régulièrement les mains".
- Icon 4: A person coughing or sneezing into their elbow. Text: "Tousser ou éternuer dans son coude".
- Icon 5: A hand using a tissue to wipe the nose. Text: "Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter".
- Icon 6: A person wearing a surgical mask. Text: "SI VOUS ÊTES MALADE Porter un masque chirurgical jetable".

At the bottom left, there is a laptop icon and the text: "Vous avez des questions sur le coronavirus ? GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS". At the bottom right, there is a phone icon and the text: "0 800 130 000 (appel gratuit)". At the very bottom, the website "www.ut-capitole.fr/coronavirus" is listed.